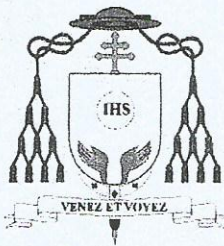


**ARCHEVECHE DE N'DJAMENA
TCHAD**



L'Archevêque

ACTE N°16/2019

Objet : Création de Conseil de gestion des médias catholiques

A

TOUTE L'EGLISE-FAMILLE DE DIEU DE N'DJAMENA

Vu le souci d'améliorer, de promouvoir et de développer la communication en Eglise à travers les médias disponibles ou à créer,
Vu les ressources disponibles limitées dont l'archidiocèse dispose pour le fonctionnement de nos média,

CREE en ce jour 17 août 2019

UN CONSEIL DE GESTION DES MEDIAS CATHOLIQUES

Il est composé de :

- Econome de l'archidiocèse
- Responsable de la commission diocésaine des média
- Délégué du Conseil presbytéral
- Directeur du Centre multi média de l'archidiocèse
- Délégué du personnel de la Radio Arc-en-ciel

Il a les attributions suivantes :

- Rechercher des ressources pour soutenir les média
- Veiller à la gestion rigoureuse des ressources humaines et financières engagées dans nos services de communication
- Examiner les rapports financiers et approuver les budgets prévisionnels des média
- Aider le Directeur à régler tous les contentieux avec le personnel ou avec les autres organes de communication publique.

Le présent Acte annule toutes les dispositions antérieures contraires.

N'Djamena le 17 août 2019

+ DJITANGAR Goetbé Edmond
Archevêque de N'Djamena

Abbé René NANDIMANGAR
Chancelier

